

CONSULTATION SUR L'AVENIR DE L'EAU DE MONTRÉAL

27 septembre 2023



MÉMOIRE présenté à la *Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs* de la Ville de Montréal

Présentation d'Eau Secours

Fondé en 1997, Eau Secours a pour mission de promouvoir la protection et la gestion responsable de l'eau dans une perspective de santé environnementale, d'équité, d'accessibilité et de défense collective des droits de la population.

Ses objectifs sont de :

- 1) Protéger l'environnement, les écosystèmes aquatiques et l'eau dans l'intérêt du public en offrant une expertise et des avis aux autorités gouvernementales ainsi qu'aux citoyen-ne-s, organismes, institutions, commerces et entreprises.
- 2) Promouvoir l'éducation du public en matière de protection de l'environnement, des écosystèmes aquatiques et de l'eau en offrant des conférences et des ateliers, en animant des kiosques de sensibilisation dans les lieux publics, en produisant et en publiant de l'information ainsi qu'en offrant à la jeunesse des ateliers éducatifs.
- 3) Mener des études et des recherches portant sur la protection de l'environnement, des écosystèmes aquatiques et de l'eau; rendre publics les résultats de ces recherches.

Eau Secours regroupe des membres individuels et de membres collectifs représentant une constellation de milieux, notamment des groupes citoyens, environnementaux, religieux, sociaux et communautaires, ainsi que des syndicats et des associations étudiantes.

La mission d'Eau Secours se décline en quatre axes d'intervention :

- Former, informer et sensibiliser les citoyen-ne-s aux enjeux de l'eau dans une perspective d'éducation populaire autonome.
- Promouvoir une protection adéquate et une gestion responsable de l'eau par une analyse politique non partisane.
- Mobiliser les citoyen-ne-s à s'engager pour la cause de l'eau.
- Représenter et défendre les intérêts des citoyen-ne-s sur les enjeux de l'eau auprès des élu-e-s et des instances publiques.

Les sections suivantes présentent les activités réalisées et à venir, selon ces quatre axes d'intervention.

De plus, lors d'une rencontre stratégique organisée à l'automne 2021, les membres du conseil d'administration ont déterminé que les enjeux prioritaires pour les années à venir seront, dans l'ordre :

- 1) La reconnaissance du droit humain à l'eau et aux services d'assainissement
- 2) La gestion des infrastructures publiques de l'eau
- 3) La réduction de la consommation et de la commercialisation
- 4) Les projets Communauté bleue et École Bleue

De l'information sur les activités réalisées et à venir dans le cadre de ces quatre dossiers prioritaires est présentée dans les sections suivantes.

Introduction

La présente consultation publique sur l'avenir de l'eau pour la Ville de Montréal propose à la société civile et à ses experts de se pencher conjointement sur quatre enjeux majeurs identifiés par le Service de l'eau de Montréal. La consommation en eau de la ville, largement supérieure aux moyennes canadiennes ou d'autres villes, apparaît comme une problématique centrale. Cette problématique met en lumière la nécessité de déterminer un incitatif afin de réduire la consommation globale. Dans un second temps, ces consultations publiques visent à souligner le déficit monétaire important auquel fait face la ville, orientant les réflexions collectives sur une quête de financement additionnelle afin de soutenir les Services de l'eau de la ville dans son travail de restauration des infrastructures et le bon maintien de ses opérations. Dans l'optique d'allier les problématiques de consommation excessive et de manque de fonds monétaires, l'option de la tarification volumétrique (via l'installation de compteurs d'eau) est inévitablement explorée. Le mémoire de l'organisme Eau Secours détaillera en première partie notre position sur la tarification volumétrique. Plus exactement, nous soutenons et saluons l'installation de compteurs d'eau et la tarification volumétrique dans les industries, commerces et institutions (ICI). En revanche, nous sommes fortement opposés à une telle tarification au résidentiel. La première partie de notre mémoire vise ainsi à démontrer qu'une tarification volumétrique résidentielle n'est ni une mesure de réduction de la consommation en eau, ni un moyen efficace de financement pour la Ville de Montréal. Plus encore, il s'agit d'une mesure inéquitable, qui menace le droit humain à l'accès à l'eau potable, tel que présenté dans le sixième objectif de développement durable des Nations unies. Il importe de rappeler que la Ville de Montréal est certifiée comme Communauté bleue depuis 2019. Elle s'est ainsi engagée à reconnaître l'accès à l'eau potable et aux services d'assainissement comme un droit humain à respecter; elle s'est engagée à promouvoir les services d'eau potable et d'eaux usées financés, détenus et exploités par le secteur public; et elle s'est engagée à freiner la commercialisation de l'eau en bannissant l'eau embouteillée de ses installations et ses événements.

La seconde partie du mémoire d'Eau Secours dresse des propositions afin de réduire la consommation d'eau dans le secteur résidentiel de la Ville de Montréal ainsi que d'assurer la protection de la ressource. Il importe en effet de maintenir une bonne qualité de l'eau étant donné le caractère circulaire de l'eau. S'il nous apparaît important de limiter les contaminants qui se retrouvent dans les eaux usées afin d'optimiser le travail d'épuration des eaux, il est crucial de considérer que l'eau puisée et rejetée dans le fleuve Saint-Laurent est la même qui est consommée par les municipalités en aval de la ville de Montréal. La circularité de l'eau en fait une ressource autant commune qu'essentielle à toutes les communautés qui se la partagent.

1. Position d'Eau Secours sur la tarification volumétrique résidentielle

Au regard du bilan de l'usage de l'eau potable de 2021, la tarification volumétrique résidentielle n'apparaît pas comme une solution adaptée à la Ville de Montréal pour réduire sa consommation en eau. L'installation de compteurs d'eau ainsi que la tarification volumétrique dans les grands consommateurs d'eau, comme les industries, commerces et institutions (ICI) est par ailleurs beaucoup plus efficace.

Tels qu'indiqué dans le Bilan 2021, la consommation d'eau résidentielle à Montréal de 327 litres par jour par personne représente une diminution de 11% par rapport à l'année 2020, alors que la consommation totale des ICI a plutôt augmenté de 3%¹.

Ces statistiques démontrent un progrès significatif du côté de la consommation résidentielle, suggérant que la population montréalaise a la capacité de modifier ses habitudes de consommation d'eau potable. Certaines stratégies, que nous considérons qui devraient être déployées par la ville pour encourager cette conscientisation de sa population, seront détaillées dans la seconde partie de ce mémoire.

La firme YHC environnement démontre que l'utilisation de compteur d'eau dans les résidences ne permet pas réellement de faire des économies, selon une étude produite pour la Ville de Nicolet². Effectivement, dans les données de la Ville de Nicolet - comme celles de la Ville de Montréal -, il apparaît que la consommation résidentielle d'eau sert principalement aux besoins courants (douches, bains, lessive, cuisine, etc.). Les économies possibles sur ces utilisations demeurent marginales, des économies de bout-de-chandelles comme nous pourrions les appeler. Il faut rappeler que les résidences montréalaises contribuent déjà aux frais engendrés par le service de l'eau par la taxe de l'eau, dont le pourcentage s'arrime en fonction du pouvoir d'achat des ménages (selon la valeur immobilière). Il s'agit, de notre avis, d'une bien meilleure application du principe d'utilisateur-payeur que ne le serait la tarification volumétrique.

Les compteurs d'eau à la base d'une tarification volumétrique s'avèrent inéquitables³. En effet, l'ajout d'une facture d'utilisation d'eau pèsera certainement plus lourd dans le budget des ménages à faibles revenus, particulièrement dans un contexte de crise du coût de la vie comme le connaît actuellement la Ville de Montréal. Sans démontrer que les compteurs d'eau permettront de limiter le gaspillage, ils ne représenteront pas non plus une source de financement pour les services de l'eau de Montréal. Au-delà de la dépense initiale que représente l'achat et l'installation de compteurs pour chaque ménage, il faut compter des frais d'opération, la gestion des factures, des retards de paiements ainsi que l'application de mesures pour les ménages ayant de la difficulté à payer leur facture d'eau. Ce qui

¹ Ville de Montréal, 2021

² Ville de Nicolet, 2022

³ Hamel, 2012

souligne encore une fois le caractère inéquitable d'une tarification volumétrique résidentielle puisque les ménages les moins aisés seront les plus à risque de ne pas pouvoir payer cette nouvelle facture. De par le stress causé par ce paiement régulier additionnel et les conséquences engendrées par un défaut de paiement, il s'agira d'une charge véritablement inéquitable pour la population montréalaise. D'ailleurs, Eau Secours soutient que des paramètres clairs d'une tarification volumétrique résidentielles doivent être définies en amont de son application, parce que la coupure des services d'eau dans les ménages (comme le fait Hydro-Québec) en cas de défaut de paiement représenterait un enjeu majeur de santé et de sécurité publique. En effet, comme il l'a été mis en évidence durant la pandémie mondiale Covid-19, l'accès à de l'eau courante joue notamment un rôle primordial dans la propagation des maladies infectieuses. Tant et si bien que la Ville de Détroit s'est vue obligée de mettre un moratoire sur les coupures d'eau en temps de pandémie⁴.

2. Propositions dans le cadre de la consultation

2.1 Utilisation responsable de la ressource d'eau

La Ville de Montréal a instauré plusieurs mesures dans les dix dernières années afin de quantifier son utilisation en eau potable ainsi que réglementer les usages abusifs (pelouses et entrées). Eau Secours souligne ce travail et encourage la ville à poursuivre l'acquisition de données et connaissances sur l'utilisation de l'eau à Montréal. Plus précisément, nous estimons que la ville devrait favoriser les électroménagers faibles en consommation dans les nouvelles constructions ainsi que dans les ventes aux détaillants, soutenant ainsi l'implantation de pommeaux de douche, de robinetteries et de toilettes à faible consommation dans les résidences.

Il semble y avoir un besoin d'appliquer avec plus de rigueur la réglementation relative à l'usage extérieur de l'eau. Comme le souligne le guide *Avenir de l'eau de Montréal* fourni dans le cadre de la présente consultation publique, les journées les plus chaudes mènent à une augmentation de 30% à 50% de l'utilisation la nuit, attribuée à l'arrosage des pelouses⁵. L'organisme Eau Secours recommande une application plus ferme de la réglementation, et va plus loin en recommandant une interdiction de l'entièreté des pratiques d'arrosage extérieur. L'horaire en alternances actuel, qui prévoit des journées précises pour l'arrosage selon le code postal, nous semble apporter plus de confusion et laisser un flou favorisant le non-respect de la réglementation. Ainsi, une interdiction complète d'arrosage des pelouses dans tous les secteurs sur l'île de Montréal, incluant les terrains de golfs, et en vigueur toute l'année (sans exemption au printemps) nous semble importante pour limiter ces pratiques abusives. À cet effet, nous encourageons la Ville de Montréal à suivre l'exemple de la Ville de Shawinigan, qui a adopté un règlement municipal interdisant l'arrosage des pelouses avec de l'eau potable, en juin 2023. Ce règlement fait suite à une mesure d'interdiction (complète ou partielle) d'arrosage des pelouses en

⁴ Rahman, 2022

⁵ Ville de Montréal, 2023

vigueur depuis 2020 à Shawinigan. La ville estime que cette mesure a permis de diminuer de 13% leur consommation quotidienne d'eau potable par rapport aux années précédentes⁶.

Le document *Avenir de l'eau de Montréal* met également en lumière le gaspillage abusif dans les appareils de climatisation ou de refroidissement utilisant de l'eau potable⁷. Nous recommandons à la ville de mandater un nombre supplémentaire d'inspecteurs dans les bâtiments afin d'identifier ces infractions et obliger les propriétaires à les remplacer par un climatiseur, une thermopompe ou un autre système conforme. Eau Secours recommande à la ville de déployer des stratégies créatives et innovantes afin d'assurer que le plus grand nombre possible d'inspecteurs soient à l'affût de ces abus. À titre d'exemple, elle pourrait élargir le mandat des inspections des aliments afin que le type de climatiseur soit pris en compte lors des inspections.

De façon plus large, il est important que la Ville de Montréal mise sur des campagnes d'éducation et de sensibilisation à la population. Des outils de communication doivent être développés afin d'éduquer et de sensibiliser les ménages à une utilisation consciencieuse de l'eau. Ces outils peuvent être des dépliants qui incluent des activités ludiques pour calculer leur consommation d'eau approximative ainsi que faisant la promotion de saines habitudes de consommation. Plus encore, nous considérons qu'il est crucial que cette sensibilisation se fasse principalement dans les quartiers où les ménages sont moins sensibles aux enjeux de gaspillages d'eau et où nous notons des consommations supérieures

2.2 Protection de la qualité de la ressource

La ville doit faire la promotion de l'eau municipale, comme une ressource commune et précieuse à préserver de façon collective. En investissant dans une campagne de promotion, il sera possible de créer un sentiment d'appartenance à l'eau publique et de faire valoir l'importance de la protéger. Dans ce cadre, les bonnes pratiques relatives à la protection de la qualité de l'eau se retrouvent plus facile à comprendre et à intégrer par les ménages dans leur quotidien. Nous pensons notamment à conscientiser les ménages sur les impacts des déchets qui se retrouvent dans les eaux usées et qui n'y ont pas leur place (déchets tirés dans les toilettes ou rincés dans l'évier de cuisine). Comme par exemple, que la ville distribue des filtres pour microplastiques à installer dans les machines à laver ou poursuivre la promotion de saine gestion des contaminants comme Zéro Mégot, la récupération des produits dangereux ou l'utilisation des produits ménagers biodégradables.

En dernier lieu, Eau Secours tient à souligner les risques pour la santé publique causée par le fluor, produit ajouté à l'eau potable à l'usine de Pointe-Claire. En permettant à cette usine de fluorer l'eau, Montréal s'inscrit parmi les deux dernières villes de la province à toujours servir une eau potable contenant des agents de fluoration. Nous estimons important de rappeler les faits saillants du litige qui oppose un regroupement citoyen à la Ville au printemps 2023 sur ces questions⁸. La

⁶ Ville de Shawinigan, 2023

⁷ Ville de Montréal, 2023

⁸ Drapeau-Bordage, 2023

réglementation provinciale est limpide : l'ajout de produits de type médical (comme le fluor, associé à la prévention de la carie dentaire) est interdit. Il est par ailleurs très probable que le fluor dans l'eau de la Ville de Montréal soit de grade industriel, généralement issus des processus de fabrication de pesticides et insecticides de l'agriculture industrielle⁹. Dans une perspective de protection de l'environnement, il importe de souligner que la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* considère ces fluorations inorganiques comme des déchets dangereux et interdit leur déversement dans l'environnement¹⁰. En l'intégrant dans l'eau de la Ville de Montréal, il est inévitable que ces produits soient déversés dans l'environnement. Comme les agents de fluoration ne sont pas homologués par Santé Canada, aucune surveillance ni contrôle n'est exercée sur la toxicité ou les concentrations de fluor dans l'eau potable. Ainsi, la fluoration de l'eau potable à la Ville de Montréal est à la fois inutile pour son assainissement et dangereuse pour la population comme pour l'environnement. Eau Secours recommande à la Ville de Montréal d'interdire de façon définitive la fluoration de l'eau potable à l'ensemble des installations d'eau potable dont l'usine de Pointe-Claire.

Il est également à rappeler qu'avant la fusion, la Ville a déjà organisé un comité sur la fluoration en 1988 qui a recommandé de ne pas fluorer l'eau potable.

Conclusion

L'organisme Eau Secours se positionne fermement contre la tarification volumétrique résidentielle de l'eau. Tel que souligné par l'objectif de développement durable numéro six de l'Organisation des Nations unies, l'accès à l'eau potable et aux services d'assainissement est un droit humain que la ville se doit de respecter. Nous considérons que la Ville de Montréal s'est fortement engagée à moderniser ses infrastructures d'eau et à limiter les usages abusifs de l'eau depuis sa dernière stratégie, en 2002. Dans la foulée de cet engagement, la consommation d'eau au résidentielle a déjà diminué de 11% et nous estimons qu'en achevant la modernisation des infrastructures (en réglant principalement les fuites d'aqueducs), en appliquant de façon plus claire et plus rigoureuses le règlement sur l'utilisation de l'eau potable dans les pratiques extérieures, en optimisant l'utilisation d'eau dans la majorité des électroménagers dans les résidences et en sensibilisant les populations aux meilleures pratiques, il est possible de considérablement réduire la consommations et le gaspillage d'eau de la ville sans avoir à ajouter un poids financier et inéquitable sur les ménages.

⁹ La fabrication de fertilisant à base de phosphate cause une production de fluorures inorganiques (Gouvernement du Canada, Environnement Canada et Santé Canada, 1993).

¹⁰ L.C. 1999, ch. 33.

Liste des références

Drapeau-Bordage, Alexis (2023). *Montréal mise en demeure pour la fluoration de l'eau*. Journal Métro, 22 mars 2023.

Gouvernement du Canada, Environnement Canada et Santé Canada (1993). *Fluorures inorganiques*. Liste des substances d'intérêt prioritaire : Rapport d'évaluation.

Hamel, Pierre. J. (2012). *L'installation de compteurs d'eau à Saint Lambert : du vrai gaspillage !* INRS-Urbanisation, Culture et Société.

Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999). L.C. 1999, ch. 33.

Rahman, Nushrat (2022). *A moratorium on residential water shutoffs in Detroit ends Dec. 31. What to know*. Detroit Free Press, 12 décembre 2022.

Ville de Montréal (2021). *Bilan de l'usage de l'eau potable. Faits saillants 2021*. Rapport de la Ville de Montréal.

Ville de Montréal (2023). *L'avenir de l'eau de Montréal*. Consultation publique. Rapport de la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs.

Ville de Nicolet (2022). *Tarifcation de l'eau. Questions-réponses*. Service à la communauté de la ville de Nicolet.

Ville de Shawinigan (2023). *Nouveau règlement en juin pour l'arrosage de la pelouse*. Affaires municipales.